

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE TADOUSSAC**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL, TENUE LE 12 MAI 2026, À 19H00, AU CENTRE DES
LOISIRS, 286, RUE DE LA FALAISE, À TADOUSSAC**

Sont présents Monsieur Claude Brassard, maire
Madame Joëlle Pierre, conseillère au siège 1
Monsieur Jean Poirier, conseiller au siège 2
Monsieur Florent Desrochers, conseiller au siège 3
Monsieur Bruno Forest, conseiller au siège 4
Madame Julie Mallette, conseillère au siège 5
Madame Audrey Boulianne, conseillère au siège 6

Assiste également à la réunion :

Monsieur Olivier Lacelle, directeur général, agissant comme secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute à 19 h 00, conformément au calendrier des séances ordinaires prévu aux articles 148 et 148.0.1 du Code municipal, L.R.Q, c. C-27.1.

**RESOLUTION
2026-05-174**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du maire;**
- 2. Adoption de l'ordre du jour;**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Adoption de la séance ordinaire du 14 avril 2026;
 - 3.2. Adoption de la séance extraordinaire du 30 avril 2026;
- 4. Correspondances**
 - 4.1. Demande de commandite pour le camp de jour / Ressource Parenfants;
 - 4.2. Demande d'appui aux demandes de l'Union des Municipalités du Québec en matière d'immigration;
 - 4.3. Invitation au Forum de l'Association des plus beaux villages du Québec;
- 5. Rapport des comités**
 - 5.1. Dépôt de la liste des permis émis en avril 2026;
- 6. Présentation des comptes**
 - 6.1. Comptes à payer au 30 avril 2026;
- 7. Dépenses et engagements de crédits**
 - 7.1. Vente pour défaut de paiements de taxes ;

- 7.2. Entériner l'acquisition de matériel informatique au bureau d'information touristique;
- 7.3. Mandat à la Firme Benoît Côté, comptable agréé, audition des états financiers 2025;
- 7.4. Administration et interprétation d'une enquête sur le climat de travail et formation en civilité; **Reporté**
- 7.5. Taxe événementielle / Festival des oiseaux migrateurs;
- 7.6. Atelier d'art sur la promenade de la rue Bord-de-l'Eau dans le cadre du mois de l'arbre ;
- 7.7. Rapport des contrats comportant une dépense de 2 000\$ dont la dépense totale dépasse 25 000\$ avec un même contractant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026; **Reporté**
- 7.8. Remplacement de la Pompe 202 à l'usine d'eau potable;
- 7.9. Correction des factures 2023 à 2025 carrières et sablières Les Entreprises Jacques Dufour et Inc.;
- 7.10. Demande de co-présentation -Spectacle de cirque - Festival de la Chanson de Tadoussac;
- 7.11. Achat d'une cisaille de désincarcération et de stabilisateurs-Service Incendie;
- 7.12. Réparation de la passerelle au quai;
- 7.13. Achat de toiles pour les chapiteaux;
- 7.14. Tarification de la location de place d'accostage au quai de Tadoussac; **Retiré**
- 7.15. Dépôt d'une demande de subvention au programme PAFIRSPA (Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air). Projet d'un pavillon multiculturel;
- 7.16. Signature du contrat de Production Par Épisodes;
- 7.17. Changement du système de surveillance par caméras du quai;
- 7.18. Annulation d'arriérage et de pénalités aux comptes divers 2016 à 2025;
- 7.19. Amendement à la résolution no 2023-310 aux fins de modifier la provenance des crédits requis;
- 7.20. Contrat de travail et embauche d'un Capitaine au Service Incendie;

8. Adoption des règlements

- 8.1. Adoption du règlement no 421 acquisition d'un véhicule pour le département du service incendie et d'un emprunt à long terme de 80 000\$;

9. Avis de motion

10. Projets de règlements

11. Divers

- 11.1. Politique d'affichage 2026 de la Maison du Tourisme et indexation des tarifs ;
- 11.2. Dépôt de la cédule de vacances des employés municipaux ; **Retiré**
- 11.3. Demande de la Compagnie l'Ubus Théâtre /Aire gazonnée près du Bloc sanitaire sur la rue Bord-de-l'Eau ; **Retiré**
- 11.4. P.I.I.A. 297, rue des Forgerons ;
- 11.5. P.I.I.A. 5, rue des Franciscaines ;
- 11.6. P.I.I.A. 146, rue du Parc ;
- 11.7. P.I.I.A. 46, rue des Forgerons Nord ;
- 11.8. Lots 5 174 502 et 4 703 835 ;
- 11.9. P.I.I.A. 343, rue des Forgerons ;
- 11.10 Lettre de démission de monsieur Simon Bernier-Moisan comme pompier ;
- 11.11 Embauche d'un préposé à l'entretien général et aux travaux publics ;

- 11.12. Adoption du plan d'action 2026-2027 -Agent de développement municipal ;
- 11.13. Autorisation à CLIC-SÉCUR du directeur général et greffier-trésorier ;
- 11.14 Autorisation à la SAAQCLIC du directeur général et greffier-trésorier ;
- 11.15 Autorisation Accès-D Desjardins et signataire principal du directeur général et greffier-trésorier ;
- 11.16. Autorisation d'un détenteur de la Carte Visa Desjardins Affaires du directeur général et greffier-trésorier ;
- 11.17. Autorisation comme mandataire du Registre des Entreprises du Québec;
- 11.18. Autorisation des effets bancaires du directeur général et greffier-trésorier ;
- 11.19. Embauche d'un adjoint administratif et commis à la réception ; **Retiré**
- 11.20. Fermeture de rue de la Coupe-de-l'Islet / Festival de la Chanson diffusion d'un film;
- 11.21. Service technique réparation des horodateurs;

12. Affaires nouvelles

- 12.1 _____
- 12.2 _____
- 12.3 _____
- 12.4 _____

13. Périodes de questions

14. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance.

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé.

RESOLUTION
2026-05-175

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2026.

RESOLUTION
2026-05-176

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 avril 2026.

**RESOLUTION
2026-05-177**

**DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE CAMP DE JOUR
/RESSOURCE PARENFANTS**

CONSIDÉRANT QUE madame Geneviève Côté de Ressource Parenfants s’est adressée à la Municipalité dans une lettre, datée du 16 mars dernier, afin d’obtenir une commandite soit un accès gratuit pour un enfant au camp de jour dans le cadre de leurs fêtes familles annuelles ;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte d’octroyer à titre de commandite un accès au camp de jour gratuit à Ressource Parenfants dans le cadre de leurs fêtes familles annuelles.

**RESOLUTION
2026-05-178**

**DEMANDE D'APPUI AUX DEMANDES DE L'UNION DES
MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'IMMIGRATION**

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord a déposé en 2025 un mémoire auprès du gouvernement provincial pour souligner l'importance d'une politique d'immigration stable, prévisible et adaptée aux réalités de notre région;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs sondages menés auprès des entreprises de la Côte-Nord ont démontré les impacts concrets des récents changements au Programme de l'expérience québécoise et au Programme des travailleurs étrangers temporaires, notamment en matière de difficultés de recrutement, de délais d'embauche prolongés et de risques pour la pérennité des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les travailleuses et travailleurs étrangers temporaires et les anciens candidats du Programme de l'expérience québécoise jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des services publics, des infrastructures et de plusieurs secteurs clés de l'économie régionale nord-côtière;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec a adopté une position commune en faveur de clauses de droit acquis et de mesures transitoires pour sécuriser les parcours migratoires des personnes déjà au pays, position qui rejoint les préoccupations exprimées par les MRC de la Côte-Nord.

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité de Tadoussac appuie les demandes de l'Union des municipalités du Québec en matière d'immigration, et qu'elle demande notamment :

- au gouvernement du Québec, la mise en place d'une clause de droit acquis pour les personnes touchées par l'abolition du Programme de l'expérience québécoise;
- au gouvernement du Canada, la mise en place d'une clause de droit acquis pour les travailleuses et travailleurs du Programme des travailleurs étrangers temporaires déjà au pays, ainsi que des mesures transitoires claires et fixes permettant aux

entreprises de conserver ces travailleurs déjà en poste et de les recruter lorsque les besoins sont réels et critiques;

- le rétablissement de traitements simplifiés et de solutions véritablement adaptées aux réalités des PME et des régions.

QUE la présente résolution soit transmise au ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration; au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté; aux députées et députés de l'Assemblée nationale du Québec représentant la région de la Côte-Nord, incluant les membres des partis d'opposition; à la députée fédérale; aux candidates et candidats à la chefferie de la Coalition Avenir Québec; à l'Union des municipalités du Québec (UMQ); ainsi qu'aux MRC et municipalités de la Côte-Nord.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à l'Assemblée des MRC de la Côte-Nord.

**RESOLUTION
2026-05-179**

INVITATION AU FORUM DE L'ASSOCIATION DES PLUS BEAUX VILLAGES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les 18 et 19 juin 2026 se tiendra à Tadoussac le Forum de l'Association des plus beaux villages du Québec ;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil délègue des représentants de la Municipalité audit Forum de l'Association des Plus Beaux Villages du Québec et que la Municipalité défraie le cocktail de bienvenue aux participants d'un montant de 500,00\$.

DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS EN AVRIL 2026

Dépôt du rapport des permis émis en avril 2026.

**RESOLUTION
2026-05-180**

COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2026

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 375 188.52\$ incluant les salaires, les dépenses incompressibles au 30 avril 2026 et autorise le paiement des comptes dus, attendu qu'ils ont été vérifiés au préalable par Madame Audrey Boulianne;

QUE le directeur général et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**RESOLUTION
2026-05-181**

**VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES /
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu aux Escoumins, jeudi, le 11 juin 2026 à 10 heures ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article du Code Municipal, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis

en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil ;

**EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise monsieur Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, lors de la vente pour défaut de paiement des taxes dues, à enchérir, pour au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac, jusqu'au montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalités et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente.

**RESOLUTION
2026-05-182**

**ENTÉRINER L'ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE AU
BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE**

CONSIDÉRANT l'octroi d'une aide financière de 49 500 \$ par Tourisme Côte-Nord dans le cadre d'un projet pilote de rehaussement de l'accueil touristique;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière prévoit l'acquisition d'équipements technologiques destinés à améliorer l'accueil des visiteurs;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Info-Comm pour la fourniture de matériel informatique destiné au bureau d'information touristique;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil entérine l'acquisition de matériel informatique auprès de l'entreprise Info-Comm pour un montant total de 5 756,04 \$ taxes incluses, cette dépense étant financée à même la subvention accordée par Tourisme Côte-Nord dans le cadre du projet pilote de rehaussement de l'accueil touristique.

**RESOLUTION
2026-05-183**

**MANDAT À LA FIRME BENOÎT CÔTÉ, COMPTABLE AGRÉÉ /
AUDITION DES ÉTATS FINANCIERS 2025**

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil mandate la Firme Benoît Côté, comptable agréé, pour l'audition des états financiers 2025.

**RESOLUTION
2026-05-184**

**TAXE ÉVÈNEMENTIELLE / FESTIVAL DES OISEAUX
MIGRATEURS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le versement de 5 000\$ représentant 50 % du montant octroyé au Festival des oiseaux migrateurs de la Côte-Nord dans le cadre du montant de la taxe événementielle 2026.

**RESOLUTION
2026-05-185**

**ATELIER D'ART SUR LA PROMENADE DE LA RUE BORD-DE-
L'EAU DANS LE CADRE DU MOIS DE L'ARBRE**

CONSIDÉRANT QUE le comité environnemental de la municipalité souhaite souligner le Mois de l'arbre par la tenue d'une activité extérieure de création destinée à la population ;

CONSIDÉRANT QUE cette activité se tiendra sur la Promenade de la rue Bord-de-l'Eau (près de la Petite Chapelle), le 16 mai de 13h00 à 15h00, en collaboration avec Mme Dominique Dupuis et remise au 17 mai en cas de pluie;

CONSIDÉRANT QU'un chapiteau de 10 pieds par 10 pieds, ainsi que des tables et des chaises, seront installés sur la promenade afin d'accueillir les participant(e)s et de permettre la tenue de l'atelier créatif ;

CONSIDÉRANT QUE le coût total de cette activité est établi à 350,00 \$;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la tenue de l'activité de création organisée par le comité environnemental dans le cadre du Mois de l'arbre, le 16 mai prochain sur la Promenade de la rue Bord-de-l'Eau, en collaboration avec madame Dominique Dupuis et remise au 17 mai en cas de pluie ;

QUE le paiement d'un montant maximal de 350,00 \$ soit octroyé à madame Dominique Dupuis pour la réalisation de cette activité, à même le budget prévu à cet effet.

**RESOLUTION
2026-05-186**

REPLACEMENT DE LA POMPE 202 À L'USINE D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE nous devons remplacer la pompe 202 à l'usine d'eau potable pour le maintien et le bon fonctionnement des pressions de distribution de l'eau puisque celle-ci n'est plus réutilisable;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une soumission de la Compagnie Nord-Flo au montant de 4 110.82\$ taxes incluses;

**IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'achat de la pompe 202 à l'usine d'eau potable de la Compagnie Nord-Flo au montant de 4 110.82\$ taxes incluses.

**RESOLUTION
2026-05-187**

**CORRECTION DES FACTURES 2023 À 2025 CARRIÈRES ET
SABLIÈRES LES ENTREPRISES JACQUES DUFOUR ET FILS INC.**

CONSIDÉRANT QUE les rapports de Promotex, division PG (Caméra de surveillance) ne correspondent pas au rapport présenté par les Entreprises Jacques Dufour Inc ;

CONSIDÉRANT QUE nous devons régulariser la situation avec les Entreprises Jacques Dufour et Fils Inc. qui perdure depuis 2023 ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'application de crédits avec intérêts d'un montant de 33 856,36\$ des factures émises depuis 2023;

**RESOLUTION
2026-05-188**

**DEMANDE DE CO-PRÉSENTATION / SPECTACLE DE CIRQUE
FESTIVAL DE LA CHANSON DE TADOUSSAC**

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la Chanson de Tadoussac s'est adressé dans une lettre datée du 6 mai 2026 afin que la Municipalité participe financièrement à un spectacle du cirque En JEU de vague de cirque le 20 août prochain, pour un montant de 1 700\$;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise sa participation financière au spectacle de cirque représentant un montant de 1 700\$.

**RESOLUTION
2026-05-189**

**ACHAT D'UNE CISAILLE DE DÉSINCARCÉRATION ET DE
STABILISATEURS -SERVICE INCENDIE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a acquis en 1993 un ensemble d'outils servant à la désincarcération;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci ne sont plus adaptés et que l'Association des Pompiers et Pompières de Tadoussac a fait des démarches auprès de différents organismes afin d'obtenir de l'aide pour le financement de ces outils;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins du Saguenay-Saint Laurent a remis un chèque de 10 000\$ à l'Association des Pompiers et Pompières de Tadoussac conditionnel au remplacement complet des équipements reliés à la désincarcération;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'achat de la cisaille et l'ensemble de stabilisation au montant de 21 075\$ taxes non incluses.

QU'une publication sur les réseaux sociaux soit faite que ces achats ont été faits en collaboration avec la Caisse Desjardins du Saguenay Saint-Laurent et l'Association des Pompiers et Pompières de Tadoussac.

**RESOLUTION
2026-05-190**

RÉPARATION DE LA PASSERELLE AU QUAI

CONSIDÉRANT QUE la passerelle au quai après inspection doit subir des réparations majeures de soudure ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise les réparations de soudure à la passerelle au quai d'un montant de 27 024.87 \$ taxes incluses incluant le transport.

**RESOLUTION
2026-05-191**

ACHAT DE TOILES POUR CHAPITEAUX

CONSIDÉRANT QUE les toiles des chapiteaux sont à changer mais que la structure de ceux-ci sont encore viables;

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise l'achat de deux (2) toiles de la Compagnie Première Impression au montant de 2 267,89\$ taxes incluses.

**RESOLUTION
2026-05-192**

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME
PAFIRSPA (PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE AUX
INFRASTRUCTURES RECREATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN
AIR). PROJET D'UN PAVILLON MULTICULTUREL**

CONSIDÉRANT QUE la patinoire municipale constitue une infrastructure sportive et récréative essentielle pour la population et qu'elle joue un rôle central dans la qualité de vie, la santé et le dynamisme communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) du gouvernement du Québec permet de financer jusqu'à environ 66 % des coûts admissibles d'un tel projet, la municipalité devant assumer environ 34 % des coûts ;

CONSIDÉRANT QUE la date limite de dépôt des demandes est fixée au 22 juin 2026 pour le volet Infrastructures sportives et récréatives ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux admissibles doivent être terminés au plus tard cinq (5) ans à compter de la signature de la lettre d'annonce ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac autorise la présentation du projet du Pavillon multifonctionnel au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air ;

QUE soit confirmé l'engagement de la Municipalité du Village de Tadoussac à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre ;

QUE la Municipalité du Village de Tadoussac désigne monsieur Olivier Lacelle, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**RESOLUTION
2026-05-193**

SIGNATURE DU CONTRAT DE PRODUCTION PAR ÉPISODES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite bonifier la programmation de la Fête nationale en offrant une animation culturelle et historique accessible à l'ensemble de la population ;

CONSIDÉRANT QUE les comédiens de Productions par Épisodes, incarnant Samuel de Champlain et son épouse, proposent une animation ambulatoire professionnelle, interactive et adaptée à un événement grand public ;

CONSIDÉRANT QUE cette animation contribue à la mise en valeur du patrimoine historique et de l'identité francophone dans un contexte festif ;

CONSIDÉRANT QUE l'activité proposée est entièrement financée par la subvention fédérale *Canada en fête* et respecte les critères d'admissibilité ainsi que les exigences de reconnaissance du programme ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil autorise la tenue de l'animation ambulatoire mettant en scène Samuel de Champlain et son épouse, réalisée par Productions par Épisodes, dans le cadre des célébrations de la Fête nationale ;

QUE le Conseil autorise monsieur Olivier Lacelle, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat avec Par Épisode au montant de 4 903,68\$.

**RESOLUTION
2026-05-194**

**CHANGEMENT DU SYSTEME DE SURVEILLANCE PAR CAMÉRAS
DU QUAI**

CONSIDÉRANT QUE le système de surveillance par caméras fabriqué en Chine du quai de marque HIKVISION n'est plus acceptée par Transports Canada ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'acquisition d'un nouveau système de surveillance par caméras du quai à la Compagnie Sécuor au montant de 6 371.05\$ taxes incluses.

QUE le Conseil autorise monsieur Olivier Lacelle, directeur général, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac ledit contrat d'acquisition.

**RESOLUTION
2026-05-195**

**AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NO 2023-310 AUX FINS DE
MODIFIER LA PROVENANCE DES CRÉDITS REQUIS**

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier la résolution no 2023-310 adoptée le 6 novembre 2023 aux fins de modifier la provenance des crédits requis;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE les crédits requis au contrat octroyé aux Entreprises Jacques Dufour et Fils Inc. de 109 750,20\$ taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres soient affectés au projet des eaux usées dans le cadre de la TECQ 2024-2028.

**RESOLUTION
2026-05-196**

**CONTRAT DE TRAVAIL ET EMBAUCHE D'UN CAPITAINE AU
SERVICE INCENDIE**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise l'embauche de monsieur Stéphane Roy à titre de capitaine du service de sécurité incendie et ce, dans le cadre de la restructuration du service et d'autoriser le directeur général monsieur Olivier Lacelle et Robin Lepage, directeur incendie, à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac, ledit contrat de travail.

**RESOLUTION
2026-05-197**

**POLITIQUE D'AFFICHAGE 2026 À LA MAISON DU TOURISME ET
INDEXATION DES TARIFS DE LOCATION DES ESPACES
PUBLICITAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la politique d'affichage de la maison du tourisme a été révisée en avril 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs n'avaient pas été modifiés depuis 2024;

CONSIDÉRANT l'indexation de 3 % basée sur l'indice des prix à la consommation;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs 2026 ont déjà été appliqués pour la saison touristique afin d'assurer la continuité des opérations ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le conseil entérine la politique d'affichage 2026 de la maison du tourisme de Tadoussac, incluant l'indexation de 3 % des tarifs de location des espaces publicitaires.

**RESOLUTION
2026-05-198**

P.I.I.A. 297 RUE DES FORGERONS

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 297, Rue des Forgerons souhaitent rénover les revêtements du hangar (toit et murs) ainsi que le revêtement de deux murs du garage (toit : tôle couleur galvalume, revêtement mur : plastique blanc) ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit de bâtiments parmi les plus anciens bâtiments de Tadoussac à préserver et qu'ils ont actuellement toujours un revêtement de bois ;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 4.3.2, point # 7 du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale il est prescrit que <<

il est prohibé de remplacer un revêtement de brique ou de bois par du stucco ou un déclin de vinyle ou d'aluminium>> ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, en utilisant du bois pour les revêtements muraux le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JOËLLE PIERRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande de permis du propriétaire du 297, Rue des Forgerons de rénover un hangar et un garage en autant que le demandeur utilise du bois pour les revêtements muraux.

**RESOLUTION
2026-05-199**

P.I.I.A.5, RUE DES PETITES FRANCISCAINES

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires souhaitent implanter un sauna en cours arrière ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont remis le plan de localisation ainsi que les plans, dimensions et matériaux de la construction souhaitée ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la demande des propriétaires du 5, rue des Franciscaines d'implanter un spa en cours arrière et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**RESOLUTION
2026-05-200**

P.I.I.A. 146 RUE DU PARC

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du 146, rue du Parc souhaite effectuer un agrandissement de la toiture arrière afin de permettre la création d'une chambre à l'étage, créer un vestibule sur le côté de l'immeuble ainsi que rénover les revêtements muraux extérieurs ainsi que celui de l'entièreté de la toiture ;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a remis le plan de localisation ainsi que les dimensions et matériaux souhaités ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, conditionnel au dépôt de plans plus précis et complets, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil accepte la demande du propriétaire du 146, rue du Parc conditionnel au dépôt de plans plus précis et complets.

**RESOLUTION
2026-05-201**

P.I.I.A. 46, RUE DES FORGERONS NORD

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du 46, Rue des Forgerons Nord souhaitent implanter un abri d'auto sur le côté de l'immeuble;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont remis le plan de localisation ainsi que les plans, dimensions et matériaux souhaités;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise les propriétaires du 46, rue des Forgerons Nord à implanter un abri d'auto et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**RESOLUTION
2026-05-202**

LOTS 5 174 502 ET 4 703 835

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du Lots # 5 174 502 et # 4 703 835 souhaite procéder à des travaux d'aménagement de terrain et terrassement afin d'améliorer la gestion des eaux de surface par la création de petits remblais et déblais et par l'implantation de végétation basse;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a remis un dossier complet avec la localisation, les plans et matériaux souhaitées;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le propriétaire des lots 5 174 502 et 4 703 835 à procéder à des travaux d'aménagement de terrain et terrassement afin d'améliorer la gestion des eaux de surface par la création de petits remblais et déblais et par l'implantation de végétation basse; et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**RESOLUTION
2026-05-203**

P.I.I.A. 343, RUE DES FORGERONS

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires souhaitent construire une véranda d'entrée afin de faciliter les allées et venues quatre-saisons;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont remis un dossier complet avec les plans, dimensions et matériaux souhaitées;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'accepter la demande par le demandeur, le tout en conformité avec le règlement portant sur les plans d'implantation et d'intervention architecturale (P.I.I.A.) ;

PAR CONSÉQUENT

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise les propriétaires du 345, rue des Forgerons à construire une véranda d'entrée et ce, tel que soumis dans leur demande de permis.

**RESOLUTION
2026-05-204**

LETTRE DE DÉMISSION DE MONSIEUR SIMON BERNIER-MOISAN

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil accepte la lettre de démission de monsieur Simon Bernier-Moisan à titre de pompier datée du 7 mars 2026.

**RESOLUTION
2026-05-205**

**EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN GÉNÉRAL ET AUX
TRAVAUX PUBLICS**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil confirme l'embauche de monsieur Maxim Tremblay à titre de préposé à l'entretien général et aux travaux publics au sein du Service des Travaux Publics

QUE monsieur Maxim Tremblay entrera en fonction le 19 mai courant et les conditions sont celles prévus à la convention collective de travail du Syndicats des Employés Municipaux de Tadoussac.

**RESOLUTION
2026-05-206**

ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT 2026-2027

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME AUDREY BOULIANNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil adopte le plan d'action de développement 2026-2027 préparé par madame Lara Darquey, agente de développement, et qu'une copie soit transmise à la Municipalité Régionale de Comté de la Haute-Côte-Nord.

**RESOLUTION
2026-05-207**

**AUTORISATION À CLICSÉCUR DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER**

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Lacelle, (ci-après le représentant -) soit autorisé à signer, au nom de la Municipalité, les documents requis pour l'inscription à ClicSÉCUR et faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires pour l'inscription ClicSÉCUR

**RESOLUTION
2026-05-208**

AUTORISATION À LA SAAQ CLIC DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR BRUNO FOREST
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Lacelle, (ci-après le représentant) soit autorisé et mandataire auprès de SAAQ-Clic de la Municipalité du Village de Tadoussac.

**RESOLUTION
2026-05-209**

AUTORISATION ACCES-D DESJARDINS ET SIGNATAIRE PRINCIPAL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Lacelle, (ci-après le représentant) soit autorisé et mandataire auprès d'Accès-D Desjardins et signataire principal de la Municipalité du Village de Tadoussac.

**RESOLUTION
2026-05-210**

AUTORISATION D'UN DÉTENTEUR DE LA CARTE VISA DESJARDINS AFFAIRES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Lacelle, (ci-après le représentant) soit autorisé et détenteur de la Carte Visa Desjardins Affaires de la Municipalité du Village de Tadoussac.

**RESOLUTION
2026-05-211**

AUTORISATION COMME MANDATAIRE DU REGISTRE DES ENTREPRISES DU QUEBEC

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Lacelle, (ci-après le représentant) soit mandataire du registre des entreprises du Québec.

**RESOLUTION
2026-05-212**

AUTORISATION DES EFFETS BANCAIRES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN POIRIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Olivier Lacelle, (ci-après le représentant) soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité du Village de Tadoussac les effets bancaires.

**RESOLUTION
2026-05-213**

FERMETURE DE RUE DE LA COUPE-DE-L'ISLET / FESTIVAL DE LA CHANSON DIFFUSION D'UN FILM

CONSIDÉRANT QUE le Festival de la Chanson souhaite présenter un film sur la façade du 140, Rue Coupe-de-l'Islet, le 13 juin 2026 de 20h30 à 22h30;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire la portion de la rue Coupe-de-l'Islet doit être fermée à la circulation après la rue du Parc pendant ce temps et, l'exigence d'aviser les propriétaires de ce secteur et de mettre en place une vigie afin de pouvoir permettre le passage de véhicules d'urgences rapidement au besoin, et que ces spécifications seront exigées au demandeur;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE MALLETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise le Festival de la Chanson de restreindre l'accès de la Rue de la Coupe-de-l'Islet après la rue du Parc pour permettre cette diffusion pour une courte période (20h30 à 22h30) en s'assurant d'avoir des bénévoles sur places afin de permettre rapidement la circulation en cas d'urgence au besoin.

**RESOLUTION
2026-05-214**

SERVICE TECHNIQUE RÉPARATION DES HORODATEURS

CONSIDÉRANT QUE plusieurs horodateurs sont défectueux;

CONSIDÉRANT QUE les revenus de stationnement sont essentiels à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la saison touristique est déjà commencée;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

QUE le Conseil autorise la réparation des horodateurs par la Compagnie J.J.Mackay Canada Ltd au montant de 2 696.16\$ taxes incluses.

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 19h50 Monsieur le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19h59.

**RESOLUTION
2026-05-215**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de l'assemblée est épuisé ;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FLORENT DESROCHERS**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil municipal déclare l'assemblée close à 20h01.

Je, Claude Brassard, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Claude Brassard, maire

Nombre de citoyens présents : 17 personnes en présentiel et 0 personne en visio-conférence Zoom.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie par les présentes que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses courantes ici présentées du conseil de la municipalité du Village de Tadoussac.

Olivier Lacelle, directeur général et greffier-trésorier

Claude Brassard, maire